



Travaux sur mur

Par jckiller

Bonjour,

Notre voisine est en train de démolir une extension de sa maison qui était accolée à notre mur sur quelques mètres (nous n'avons pas de mur mitoyen). Je suppose que cette extension y était accolée suite à un accord entre les anciens propriétaires des 2 maisons.

En démolissant cette extension, elle se rend compte qu'une partie de notre mur n'a pas d'enduit (agglos apparents), notre mur se retrouve donc sans protection.

Est-ce à nous de payer les éventuels travaux (car cela est notre mur), ou est-ce à elle de payer car la démolition fait que notre mur n'est plus protégé par son mur et son toit qu'elle a détruit ?

Il n'y a pas de contentieux en cours, c'est juste pour savoir ce qui est légal pour elle et nous.

Cordialement,

Par Isadore

Bonjour,

C'est à vous de payer les travaux concernant votre mur, votre voisine n'ayant aucune obligation d'entretien de vos constructions.

Evidemment à l'amiable vous pouvez vous entendre autrement.